# La démocratie participative peut-elle convaincre la population de participer ? Analyse d'une enquête par sondage

Guillaume Gourgues, Jessica Sainty

▶ **To cite this version:**

Guillaume Gourgues, Jessica Sainty. La démocratie participative peut-elle convaincre la population de participer ? Analyse d'une enquête par sondage. 2019. hal-02310931v1

**HAL Id: hal-02310931**

**https://hal.science/hal-02310931v1**

Preprint submitted on 10 Oct 2019 (v1), last revised 24 Oct 2019 (v2)

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# La démocratie participative peut-elle convaincre la population de participer ? Analyse d'une enquête par sondage

Guillaume Gourgues – Université de Franche-Comté, CRJFC / PACTE

guillaume.gourgues@hotmail.com

Jessica Sainty – IEP de Grenoble, PACTE

jesssainty@hotmail.com

Résumé : Comment étudier les effets potentiels de l'offre de participation publique sur la demande sociale de participation ? Cette question est au cœur d'un débat scientifique récent, opposant plusieurs travaux s'appuyant sur des enquêtes quantitatives. Ce chapitre propose d'entrer dans ce débat, afin d'aborder l'intérêt et la pertinence de l'usage de méthodologies quantitatives dans le « monde réel » de la participation. Deux résultats centraux se dégagent alors : d'une part, les enquêtés s'avèrent assez peu au fait de l'existence de dispositifs participatifs, et d'autre part, les « connaisseurs » ne les perçoivent pas obligatoirement favorablement.

Abstract: ***Could participatory democracy convince population to participate? Results from an opinion survey***

How study the potential effects of public participation on social request for more participation? This question has recently provoked a scientific debate, which opposes various works, based on opinion surveys. This chapter proposes to enter this debate, in order to deal with the interest and relevance of the use of quantitative methodologies within the "real world" of the participation.

Then, two central results emerge: on the first hand, our panel of surveyed people has a weak knowledge of participatory devices, and on the second hand, those who know settings are not systematically in favor of participatory democracy.

La montée en puissance de formes contemporaines de démocratie participative et délibérative, se déclinant la plupart du temps sous formes de dispositifs (Cohen, Fung, 2004) a suscité le regain d'une question classique de la science politique : la population est-elle réellement prête à participer plus activement à la vie démocratique ? Au fondement des études canoniques de la sociologie électorale (Almond, Verba, 1963 ; Campbell, Converse, Miller, 1964 ; Converse, 1970), cette interrogation a également constitué un socle indiscutable des premiers théoriciens normatifs d'une démocratie plus « participative ». Ainsi, Carole Pateman affirmait dès 1970, qu'une « bonne » démocratie se devait d'affronter l'apathie des citoyens comme un problème et non plus comme une donnée de base du fonctionnement du système démocratique (Pateman, 1970)[1].

Sous sa forme contemporaine, cette réflexion sur la participation comme « forme sociale », se déclinant en multiples dispositifs, se présente comme une réflexion incrémentale : la multiplication des opportunités de participation et de délibération serait en mesure de provoquer, à moyen et long terme, un changement dans les attitudes des différents protagonistes des affaires publiques (Barber, 1985). Les élus, les fonctionnaires, les techniciens mais également les associations, les militants, les partis, les entreprises apprivoiseraient progressivement l'usage des formes participatives de démocratie et les intègreraient parmi le champ des possibles de la vie publique[2]. La participation publique est alors envisagée comme une mosaïque de dispositifs formant autant « d'écoles de la démocratie » : prendre part à une délibération, qu'elle soit tenue dans une association ou dans un cadre plus institutionnel, pousserait les individus délibérants vers des attitudes plus tolérantes, tournées vers l'intérêt général et respectueuses des autres (Mansbridge, 1999). L'idée d'une transformation de soi par l'intermédiaire du plus grand nombre à une délibération la plus transparente possible, incarnée par des processus délibératifs, sert alors de fondement à une approche théorique, focalisant sur les micro-effets de la pratique démocratique, pouvant justifier le recours à ces « mises en délibération » (Warren, 1993 ; Cohen, 1997), pour laquelle la participation délibérative alimenterait une certaine « pratique » de la citoyenneté.

Si la question de l'avènement du « citoyen délibérant » (*deliberative democrat*), pour reprendre l'expression d'Iris Young (2001), a été essentiellement conçue comme un enjeu théorique (Le Goff, 2011), on note, depuis quelques années, une scientificisation de la question. Plus qu'un enjeu spéculatif, le problème du lien entre l'offre institutionnelle de participation et l'attitude politique de la population est de plus en plus traité sous l'angle de la corrélation entre offre et demande de participation. Partant du constat que, bien souvent, la demande sociale de participation fait défaut à l'offre de démocratie participative (Godbout, 1983), certains travaux ont récemment proposé une sociologie des publics de la participation, consistant notamment à comprendre les motivations et aspirations de ceux qui participent (Mazeaud, Talpin, 2010), ou encore le lien entre participation active aux processus participatifs et confiance des citoyens dans leurs élus (Font, Blanco, 2007). Pourtant, au-delà de cette sociologie des publics « participants », des questions relatives à l'écart entre offre et demande de participation, pris cette fois-ci sous un angle macrosociologique, demeurent épineuses et extrêmement complexes à manipuler : quel rapport entretient l'ensemble de la population avec la démocratie participative ? Cette dernière est-elle en mesure d'intéresser les citoyens, de les convaincre de son bien-fondé, et à terme de participer ? Peut-elle susciter une « demande sociale » de participation ?

[1] Plus récemment, on trouve cette corrélation entre activisme des citoyens et qualité de la démocratie dans des travaux concernant l'instauration de régimes démocratiques récents, comme en Europe de l'Est (Letki, 2004).

[2] Cette hypothèse est très forte, par exemple, dans le cas de la Commission Nationale du Débat Public : même si les débats publics conduits par l'institution ne changent pas systématiquement les décisions, l'exercice du débat, en tant qu'expérience vécue, disséminerait une attitude et une habitude du recours au débat (Revel *et al.*, 2007).

Les effets potentiels de la mise en place d'opportunités de participation et de délibération sur la culture politique et civique sont donc au cœur de ces interrogations. Pourtant, traiter ces questions impose des préalables. D'une part, la « démocratie participative » nécessite d'être abordée non pas comme une expérience vécue, un dispositif précis, mais comme un phénomène politique potentiellement connu de tous, pouvant susciter des opinions et des réactions. D'autre part, le rapport de la population à la démocratie participative, appréhendé de cette manière, se conçoit à l'aide de catégories issues de la psychologie sociale et des enquêtes d'opinion : la connaissance, l'ignorance, la confiance, la défiance. Il s'agit donc de comprendre si la multiplication de dispositifs participatifs est un phénomène politique connu de la population, et perçu positivement ou négativement par celle-ci.

En réponse à cet enjeu, cet article propose donc une double interrogation. Tout d'abord, nous souhaitons questionner le « tournant » quantitatif observable dans les travaux académiques tentant de répondre à ces questions. L'usage d'une méthodologie quantitative est-il incontournable et nécessaire dans le cas d'une étude macrosociologique ? Ensuite, nous souhaitons interroger la faisabilité d'une étude sur les effets « macro » des dispositifs participatifs existants : peut-on concrètement mesurer les effets de la démocratie participative sur le « grand public » et ses appétences participatives ? Que mesure-t-on exactement ? Nous proposons ainsi de nous engager, de manière expérimentale et tâtonnante, dans l'épistémologie proposée par les enquêtes d'opinion existantes sur le rapport entre les citoyens et les opportunités de participation. Plutôt que d'opposer une fin de non-recevoir à ces approches en raison d'épistémologies scientifiques fondamentalement divergentes, nous proposons d'explorer les ressorts, les potentialités et les limites de ce tournant quantitatif des méthodes. Notre but est de prendre au sérieux un tournant méthodologique et épistémologique, qui marque l'ensemble des sciences sociales et affecte très logiquement les études concernant la participation et la délibération.

Notre propos est ainsi divisé en deux temps. Premièrement, un retour sur les fondements et les enjeux du tournant quantitatif permet d'en dégager une faiblesse essentielle : le caractère « désincarné » de ces enquêtes, qui interroge la portée des résultats produits. Deuxièmement, la présentation des résultats d'une enquête par sondage, dont l'objectif était de confronter les hypothèses des travaux expérimentaux au « monde réel » de la participation, conduit à ouvrir une réflexion plus globale sur l'intérêt d'une approche en termes de « comportement politique » sur la démocratie participative.

## Les ressorts d'un tournant méthodologique en question

La question des appétences participatives de la population est un sujet classique de la sociologie de l'opinion publique et des comportements politiques. En France, plusieurs enquêtes par sondage ont eu comme objectif de restituer la volonté des citoyens de prendre part à la vie publique : certaines mettent en évidence le lien renforcé entre l'attachement à la démocratie représentative et l'attachement aux formes protestataires ou directes de participation politique (Mayer, Grunberg, 2003) ; d'autres, à l'inverse, souligneraient un essoufflement progressif de l'intérêt de la population pour des modes d'expression plus participatifs (Magni-Berton, 2009).

Ces travaux ont la particularité de traiter la « démocratie participative » comme une modalité d'engagement différente du vote, une sorte de synthèse de différentes attitudes protestataires ou bien une valeur post-matérialiste[3]. Néanmoins, des travaux reposant sur les mêmes fondements épistémologiques donnent une toute autre définition à la « démocratie

[3] Christophe Prémat (2009) assimile également la « demande » référendaire à la montée des valeurs post-matérialistes, et en déduit une explication de la montée en puissance des pratiques référendaires en Allemagne et en France.

participative » : celle d'une offre publique de participation, faite de dispositifs, et susceptible d'intéresser toute ou partie de la population. Ce « tournant quantitatif », très présent dans la littérature anglo-saxonne, mérite d'être restitué et interrogé, avant d'expliquer les fondements de notre démarche, confrontant les méthodes de ce courant de littérature au « monde réel » de la participation.

## *Une controverse quantitative et expérimentale*

Le tournant quantitatif des études portant sur la relation entre offre et demande de participation s'ancre dans un questionnement aussi simple que vertigineux : la population souhaite-t-elle réellement prendre part plus activement à la vie politique de son pays ou de sa ville, au-delà des cadres de la démocratie représentative ? Cette question suscite, aux États-Unis, l'ouverture d'une véritable controverse scientifique, se structurant autour de deux positions.

À l'origine de cette controverse, plusieurs travaux tentent d'affirmer qu'il n'existe pas de véritable « demande » de participation ou de délibération dans la société américaine : la multiplication des occasions de participer ne répondrait à aucune véritable aspiration populaire. En réalité, les citoyens préfèreraient un modèle de démocratie dans lequel ils puissent rester en retrait des affaires publiques, en raison du caractère vertueux et responsable des décideurs. Sur la base d'une enquête par sondage, complétée par des *focus groups*, traitant de la volonté des citoyens de participer plus directement aux affaires publiques, notamment par l'entremise de référendums hypothétiques, John Hibbing et Elisabeth Theiss-Morse (2002) établissent alors un modèle, dénommé *stealth democracy*, et que nous qualifierons de « démocratie discrète »[4]. Ce modèle s'inscrit dans la filiation normative des modèles de démocratie dits « réalistes »[5] : pour les citoyens, un « bon » système démocratique serait donc un système, ne sollicitant pas de manière excessive la participation publique, et dans lequel la confiance accordée au système est inversement proportionnelle à la volonté de participer. À l'inverse de la recommandation d'une densification de l'offre de participation, les auteurs appuient leur réflexion sur le postulat d'une apathie incontournable de la population, qui n'aspire à intervenir qu'en cas de défaillance grave du système, et ne tolère guère plus que quelques dispositifs marginaux de votation directe.

D'autres travaux quantitatifs ont tenté de décrypter le soutien populaire accordé aux référendums. En s'appuyant sur l'enquête ISSP 2004 intégrant seize pays, S. Bowler, T. Donovan et J. Karp (2007) tirent deux résultats leur permettant de comprendre le sens politique de ce soutien. D'une part, une distinction très nette apparait entre le souhait vague de plus d'opportunités de participation et la volonté précise de prendre part à un référendum : seuls les plus actifs dans le système politique envisagent plus souvent de prendre part à un vote direct. D'autre part, cet écart est interprété comme le symptôme d'une tendance affectant les comportements démocratiques : la préoccupation majeure des citoyens est de « surveiller » (*keep-watching*) les dérives du gouvernement, préoccupation qui repose sur une inquiétude concernant l'influence des groupes d'intérêt et la probité des élus, plus que sur un désir de

[4] Nous traduisons le terme de *stealth* par celui de *discret*, *stealth* étant extrêmement ardu à traduire littéralement en français. L'expression renvoie à l'idée que la démocratie fonctionne sur la base de mécanismes peu visibles, seulement perçus de manière « furtive » par l'ensemble des citoyens. Ces fonctionnements constituent, la plupart du temps, une énigme pouvant générer des frustrations et des soupçons de complot ou de manipulation. Le maitre mot de ce système est donc la confiance que les citoyens accordent à ces mécanismes. L'emploi du terme *discret* vise à qualifier des citoyens qui préfèrent rester en retrait des affaires publiques, aussi longtemps que le fonctionnement du système ne remet pas en cause la confiance qu'ils lui accordent.

[5] Nous reprenons cette expression proposée par Carole Pateman (1970) pour désigner les théories de la démocratie d'inspiration économique, pour lesquelles la stabilité du système démocratique nécessiterait une limitation des demandes exprimées à son égard par les citoyens (cf. Dahl, 1994).

renversement des pratiques de décision. La population soutient donc l'usage des référendums non par attrait pour le dispositif, mais en raison de sa défiance vis-à-vis des élites politiques. L'offre de participation s'appuierait donc sur une erreur fondamentale : on interpréterait le soutien de principe comme une demande de dispositifs ciblés réels. Ces travaux ont donc pour point commun d'attaquer les théories de la démocratie garantissant que l'instauration d'une offre de participation ou de délibération permet de raviver l'intérêt politique des citoyens (Fishkin, 1995 ; Putnam, 2000).

Ces résultats suscitent une réponse qui choisit d'entrer précisément sur le terrain épistémologique et méthodologique des attaques formulées. L'argument principal de cette réponse concerne la définition de l'offre de participation mobilisée dans les enquêtes précitées : pour susciter une demande de participation, l'offre doit faire la preuve de son intégrité et de son sérieux. Plus qu'un hypothétique référendum, les enquêtés doivent être confrontés à une offre concrète, opérationnelle et surtout contradictoire de délibération. Alors seulement, il est possible de « mesurer » leur volonté de participer, puisque c'est uniquement lorsque les citoyens ont la preuve que les dirigeants ont l'intention de renforcer la démocratie, qu'ils souhaitent participer plus activement. Pour tester cette hypothèse, des chercheurs d'Harvard (Neblo *et al.*, 2010) entreprennent de tester l'impact d'une offre, en conviant les enquêtés à prendre part à des expériences concrètes de participation dont ils font varier les paramètres. Cette expérimentation permet de mettre en évidence la volonté de participation des individus discrets. Ce renversement total des préférences s'explique de deux manières selon l'équipe : l'ambigüité des répondants et la différence fondamentale existant entre les référendums, très présente dans les travaux de la démocratie discrète, et une offre délibérative. Si l'on propose aux citoyens les moins enclins à participer une voie concrète de délibération, ils s'y engouffrent. L'offre agit comme la preuve d'une volonté des décideurs de démentir les stéréotypes et devient ainsi un stimulus pour une attitude plus délibérative.

La vigueur de ces controverses n'efface pas pour autant une certaine « artificialité » du débat. En effet, quel que soit leur parti pris, ces travaux ont pour point de départ une offre soit potentielle, soit créée de toute pièce. Dans le cas de l'invitation à prendre part à ce type d'offre, il est ainsi possible d'objecter que le sondage crée une interaction propre à laquelle les individus se montrent disposés à répondre favorablement (Zaller, Feldman, 1992). Les débats se situent donc volontairement en dehors des réalités politiques et institutionnelles de la participation publique, et semblent pouvoir s'étendre à l'infini, par le biais d'un jeu d'expérimentation scientifique. Une question se pose donc : la controverse née de ces travaux est-elle pertinente en ce qui concerne les dispositifs existants de démocratie participative ? En clair, peut-on mesurer l'effet de l'offre institutionnelle de participation sur la demande sociale ? Pour traiter cette question, il faut donc affronter la réalité empirique des dispositifs participatifs existants, résultats d'incessants bricolages et d'incontrôlables ajustements (Blondiaux, 2005). Tenter d'étendre les méthodes quantitatives à l'étude des effets de ces dispositifs est une manière d'en éprouver les limites mais également de dégager des enseignements originaux sur les effets de la démocratie participative institutionnelle sur les attitudes du « grand public ».

## *Le « monde réel » de la participation : mesurer la connaissance et la perception des dispositifs existants*

Ce que nous nommons « monde réel de la participation », renvoie à une définition spécifique de l'offre : ni imaginaire, ni ponctuelle, l'offre envisagée ici existe en amont de l'enquête. Elle a été créée par les institutions publiques elles-mêmes ; déjà expérimentée, elle est non modifiable. Elle présente de multiples formes : budgets participatifs, conférences de citoyens, réunions publiques consultatives, etc. (Gourgues, 2013). Afin de rapporter les débats évoqués précédemment à ce « monde réel », notamment sur la capacité de l'offre de participation à

convaincre les citoyens de « progrès » accomplis par le système politique, nous avons introduit l'offre existante de dispositifs participatifs dans une enquête d'opinion. Considérant qu'il existe en France, depuis une quinzaine d'années de nombreuses expériences locales ou régionales pouvant être affiliées au thème de la démocratie participative, nous avons conçu plusieurs questions dans le cadre d'un sondage expérimental plus vaste (encadré 1), ciblées sur la connaissance des dispositifs par la population et la perception de cette offre.

Encadré 1 : l'enquête COGNI

L'objectif du programme d'enquête COGNI, mené à l'IEP de Grenoble depuis 2006, dont est exploitée ici l'enquête de 2009, est de mieux comprendre les modes de raisonnement des individus en politique et les évolutions de leur opinion au cours d'une discussion – simulée dans l'enquête. Le sondage a été administré par un institut spécialisé, après formation des enquêteurs aux spécificités du programme, et sur la base d'un questionnaire rédigé par l'équipe, qui comportait plus de 100 questions, pour une durée moyenne de 27 minutes. L'échantillon, constitué selon la méthode des quotas, est globalement représentatif de la population française, en termes de genre, âge et niveau de diplôme : au total, 1213 individus ont été interrogés. Le questionnaire, en plus des classiques questions sociodémographiques et d'opinions, utilisées en science politique, était articulé autour de deux thèmes principaux : les connaissances politiques et les changements d'opinion des individus.

Les questions portant directement sur la démocratie participative sont regroupées dans une même batterie de questions. La première question est une question fermée, qui mesure la connaissance de la démocratie participative : « avez-vous déjà entendu parler de démocratie participative, c'est-à-dire de démarches qui visent à associer les citoyens aux prises de décision ? ». Puis, il est demandé aux individus affirmant « connaître » cette offre de citer les dispositifs participatifs qu'ils connaissent, par le biais d'une question ouverte, dont les réponses sont retranscrites : « connaissez-vous des exemples de ce type de démarches dans votre région ? »[6].

Ces deux questions permettent ainsi de décliner la connaissance de la démocratie participative en deux niveaux complémentaires : un premier niveau dit du « thème » et un second dit de « l'offre ». Ce double niveau permet de distinguer trois groupes d'individus : le premier est constitué par les individus qui ne connaissent pas le thème de la démocratie participative, le deuxième rassemble les individus connaissant la thématique sans toutefois identifier clairement l'offre existante et, enfin, le troisième groupe réunit les connaisseurs du thème et de l'offre.

Ensuite, une série de quatre questions d'opinion est adressée aux deuxième et troisième groupes, sous la forme d'opinions « toutes faites » à valider ou à réfuter[7], dans un ordre aléatoire. Deux opinions sont favorables à l'instauration de dispositifs participatifs : « ces démarches améliorent les décisions politiques » et « ces démarches permettent de mieux comprendre les attentes des citoyens ». Deux opinions supposent à l'inverse des perceptions plus négatives de ces dispositifs : « ces démarches sont de la poudre aux yeux » et « ces démarches servent surtout à améliorer la popularité des dirigeants ». Les réponses aux questions d'opinion permettent ainsi de distinguer cinq profils d'individus, se différenciant dans leur rapport à cette offre (tableau 1).

[6] La précision « dans votre région » est introduite afin de solliciter chez les enquêtés leur connaissance éventuelle de dispositifs participatifs locaux, nous semblant plus immédiatement accessibles aux enquêtés.

[7] Les modalités de réponse sont : tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout.

**Tableau 1 : Répartition des profils en fonction des réponses aux questions d'opinion**

| Profil | Sous-profil | Types de réponses |
|---|---|---|
| Délibératif : peut être identifié au *deliberative democrat* | Délibératif complet : | Individus répondant que la démocratie participative :<br>- améliore les décisions<br>- n'est pas de la poudre aux yeux<br>- permet une meilleure écoute des citoyens<br>- ne sert pas à améliorer la popularité des dirigeants |
| | Délibératif partiel | Individus répondant que la démocratie participative :<br>- améliore les décisions<br>- n'est pas de la poudre aux yeux<br>- Réponses aléatoires aux deux autres opinions |
| Discret : peut être identifié au citoyen de la *stealth democracy* | Discret complet | Individus répondant que la démocratie participative :<br>- n'améliore pas les décisions<br>- est de la poudre aux yeux<br>- ne permet pas une meilleure écoute des citoyens<br>- sert à améliorer la popularité des dirigeants |
| | Discret partiel | Individus répondant que la démocratie participative :<br>- n'améliore pas les décisions<br>- est de la poudre aux yeux<br>- Réponses aléatoires aux deux autres opinions |
| Hésitant : | | Individus mêlant les réponses favorables ou défavorables aux quatre questions d'opinion |

Ce protocole d'enquête se focalise donc sur la connaissance et la perception de l'offre publique de participation par la population et non sur la volonté des enquêtés de « participer » à un dispositif, conduisant à orienter la réflexion dans trois directions. Tout d'abord, une première hypothèse repose sur l'attention majeure de certaines catégories de population à l'ouverture d'espaces participatifs en fonction de leurs caractéristiques sociologiques : par exemple, les habitants des grandes agglomérations, où les dispositifs participatifs sont nombreux et visibles, les populations mobilisées autour d'un conflit, ou bien les populations traditionnellement dominées, telles que les femmes et les populations modestes, auxquelles la démocratie participative entend fournir une ressource d'action. Ensuite, la deuxième hypothèse porte sur la plus grande sensibilité à « l'innovation » politique, quelle que soit sa forme, par les catégories de population de statut socioprofessionnel, de niveau de diplôme et d'intérêt pour la politique élevés (Percheron, 1991)[8] : ces individus seraient ainsi plus attentifs à la démocratie participative, forme récente d'innovation politique. Enfin, la démocratie participative peut aussi être approuvée essentiellement par un public déjà fortement engagé dans la démocratie représentative : militants, activistes, spectateurs attentifs du jeu politique disposant d'une bonne connaissance de ces rouages. En effet, cette surreprésentation de certaines catégories de participants est un constat récurrent des analyses portant sur les dispositifs participatifs (Rui, 2004 ; Lefebvre, 2007).

[8] Il ne s'agit pas ici de travailler sur le statut de ces innovations dans le jeu politique lui-même (Edelman, 1991), mais de considérer que ces phénomènes sont innovants car « récents » et faiblement routinisés au moment de l'enquête.

## Les effets restreints de la démocratie participative sur sa demande

Les résultats de notre enquête peuvent être lus sur un double plan. Au-delà d'un niveau relativement superficiel de connaissance de l'existence même d'une offre, la perception de celle-ci ne semble pas univoque, et laisse une grande partie de notre échantillon encore hésitante.

### *Mesurer la connaissance de la démocratie participative : une entreprise périlleuse*

S'il semble exister une certaine popularité du terme « démocratie participative », très peu d'individus sont capables de la connecter à un dispositif existant (tableau 2).

**Tableau 2 : Connaissance des démarches de démocratie participative**

| **Connaissance des démarches de démocratie participative** | Total |
|---|---|
| Connaît des exemples de démarches | 8,2% |
| Connaît simplement de nom | 39,3% |
| Ne connaît pas | 52,5% |
| Total | 100,0% |

La connaissance de la démocratie participative ne repose donc pas sur l'exposition à une offre spécifique, locale et identifiée. Parmi les individus affirmant connaître des démarches, un tiers d'entre eux ne citent en réalité aucun dispositif ou citent des expériences non institutionnelles, telles que le référendum militant sur la privatisation de La Poste, d'actualité au moment du sondage[9] (tableau 3). Pour les autres, les démarches participatives les plus citées sont celles engagées par les mairies à l'échelle des quartiers (conseils ou réunions de quartier), mais également les démarches régionales[10].

**Tableau 3 : Connaissance des dispositifs institutionnels de démocratie participative[11]**

| Connait des exemples de démarche | % |
|---|---|
| Dispositifs institutionnels cités | 67% |
| dont démarches régionales | 27% |
| dont démarches municipales | 40% |
| Aucune ou autres démarches | 33% |
| dont référendum La Poste | 9% |
| dont aucune démarche | 10% |
| Total | 100% |

[9] Un collectif de syndicats et d'association, regroupé au sein du Comité National contre la Privatisation de la Poste, a organisé un référendum militant le 5 octobre 2009, pour s'opposer au projet de réforme de l'entreprise proposé par le gouvernement.

[10] La référence aux démarches régionales peut s'expliquer à la fois par la formulation de la question, mais aussi par la forte propension des institutions régionales à revendiquer le terme de « démocratie participative » (Gourgues, 2010 ; Mazeaud, 2010 ; Talpin, Sintomer, 2011). Cette tendance semble être moins prégnante aux autres échelles territoriales, tels que les municipalités, les intercommunalités (Lefebvre, Revel, 2012) ou les départements (Birck, 2010).

[11] Rappelons l'effectif est ici de 100 individus, ces résultats sont donc à prendre avec précaution.

Ces résultats mettent en évidence que la démocratie participative ne renvoie pas obligatoirement à un ou plusieurs dispositifs institutionnels ou à des expériences vécues. Elle est essentiellement comprise comme un slogan ou une rhétorique, faisant référence à des éléments du débat politique ou de communication institutionnelle, liées notamment aux controverses entourant l'évocation par Ségolène Royal de la mise en place de jurys citoyens lors de la campagne présidentielle de 2007 (Sintomer, 2007). Le terme semble donc plutôt ancré dans le vocabulaire politique des français, sans renvoyer à une réalité institutionnelle précise.

Quelques hypothèses explicatives sur la connaissance de la démocratie participative peuvent être explorées (tableau 4). Tout d'abord, la taille d'agglomération et le genre semblent avoir un effet limité sur la connaissance de la démocratie participative. Les publics potentiellement les plus « exclus » du système représentatif et/ou les plus concernés (les dispositifs participatifs sont particulièrement nombreux à l'échelle urbaine) ne semblent pas non plus disposer d'une connaissance plus importante que le reste de l'échantillon. En réalité, les publics les plus « au fait » de l'existence d'une offre de participation se trouvent parmi les catégories les plus aisées et les plus diplômés. Or, ce résultat est en décalage par rapport aux enseignements de la sociologie du public participatif : les classes moyennes dominent très largement ce public, même si certains dispositifs parviennent également à attirer les classes populaires (Carrel, 2013). Enfin, les trois variables les plus significatives sont toutes relatives à l'intégration des individus dans le système politique : le niveau de diplôme, l'intérêt pour la politique, ainsi que la maîtrise de connaissances politiques formelles apparaissent comme fortement corrélés à la connaissance de la démocratie participative. Cette connaissance est également liée à d'autres variables de « politisation » comme la « participation à une manifestation », ou les « discussions politiques avec les parents à 15 ans ».

**Tableau 4 : Connaissance de la démocratie participative et variables sociopolitiques**[12]

| Variables | R |
|---|---|
| Taille d'agglomération | - 0,121 |
| CSP | 0,135 |
| Sexe | 0,148 |
| Discussions politiques avec les parents à 15 ans | 0,248 |
| Participation à une manifestation | 0,306 |
| Niveau de diplôme | 0,321 |
| Intérêt pour la politique | 0,428 |
| Indice ACM connaissances politiques | 0,464 |

L'effet de la connaissance politique et de l'intégration politique renvoie inévitablement aux ressorts socio-économiques de cette différenciation. En d'autres termes, la démocratie participative est essentiellement connue par les individus plus « favorisés » qu'ils disposent soit de ressources matérielles, soit de disponibilités, soit de qualifications conséquentes. La connaissance de la démocratie participative est donc plus importante parmi les individus disposant d'une connaissance préalable du jeu politique et, *a fortiori*, de conditions sociales favorables : se retrouve donc ici le profil sociologique du « public attentif » à l'innovation politique, évoqué par A. Percheron (1991). Ce résultat ouvre, en réalité, un double débat méthodologique.

Premièrement, il est impératif de s'interroger sur l'effet induit par le dispositif d'enquête. En effet, si les individus les plus favorisés s'adaptent plus facilement à la situation d'enquête, quel que soit son thème, notre enquête ne ferait, en somme, que vérifier une nouvelle fois que le public le plus concerné par la politique répond plus aisément à des questions de

[12] Seules apparaissent dans ce tableau les variables sociologiques ou politiques significativement corrélées (0,000) à la connaissance de la démocratie participative.

connaissance et d'actualité sur un thème politique (en l'occurrence la démocratie participative), expliquant ainsi le décalage avec le public des « participants » aux dispositifs participatifs. Malgré ces réserves, la connaissance de la démocratie participative, prise sous l'angle de ces dispositifs, correspond très majoritairement au public usuel du jeu politique. La mise en œuvre de dispositif participatif ne peut être considérée comme un processus qui sensibilise l'ensemble de la population, et donc susceptible de convaincre mécaniquement les publics éloignés de la politique de la nécessité et/ou de la possibilité d'un engagement plus actif.

Deuxièmement, ces résultats alimentent notre scepticisme initial à l'encontre de méthodologies d'enquêtes s'appuyant sur des offres de participation potentielles ou créées *ex nihilo*. Certes, la méthode retenue par l'équipe d'Harvard peut, par exemple, prouver que des individus éloignés de la participation sont effectivement en mesure de répondre favorablement à une sollicitation directe. Il est également vrai que les enquêtes de J. Hibbing et E. Theiss-Morse tempèrent l'idée d'un soutien indéfectible de la population au principe du référendum. Mais aucune de ces méthodologies ne nous livre véritablement d'enseignements sur l'interaction entre les offres concrètement à l'œuvre dans la société et leur réception par le grand public. Plus encore, aucune ne permet de montée en généralité convaincante sur une éventuelle volonté de participer : il s'avère en réalité très difficile et très ambigu d'appliquer des méthodes quantitatives à ce problème.

## *Convictions et doutes des citoyens « délibératifs »*

Les « connaisseurs » des dispositifs de participation, que leur connaissance soit thématique ou approfondie, ont été également incités à livrer leur opinion sur la démocratie participative. La répartition des connaisseurs en fonction de cinq profils (tableau 5) indique ainsi que l'opinion de ce groupe de connaisseurs est à la fois plutôt positive mais résolument hésitante, avec une courte majorité de profils délibératifs (complet et partiel) mais aussi un tiers d'hésitants, ce qui en fait le premier des cinq profils identifiés.

**Tableau 5 : Les profils d'opinion sur la démocratie participative[13]**

| | Profils d'opinion | | Connaissance de la démocratie participative | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Effectifs | % | Thème | Offre | Total |
| Profil délibératif complet | 114 | 21,0 | 20,3% | 24,7% | 21,0% |
| Profil délibératif partiel | 105 | 19,4 | 18,0% | 25,8% | 19,4% |
| Profil discret complet | 61 | 11,3 | 11,1% | 11,8% | 11,3% |
| Profil discret partiel | 107 | 19,7 | 20,0% | 18,3% | 19,7% |
| Profil hésitant | 155 | 28,6 | 30,5% | 19,4% | 28,6% |
| Total | 542 | 100% | 100% | 100% | 100% |

On note ainsi que le profil délibératif complet est plus répandu que le profil discret complet, indiquant une position légèrement plus favorable des connaisseurs face à la démocratie participative. Mais la lecture de nos résultats dépend, *in fine*, de l'interprétation des profils partiels (délibératifs et discrets), tant ces derniers pourraient également être considérés comme assimilables aux profils hésitants, ce qui conduirait alors à insister sur la prédominance de l'hésitation parmi les connaisseurs, les trois profils représentant 67,7% des connaisseurs. Quoi qu'il en soit ces résultats témoignent d'une certaine ambivalence des opinions à l'égard des

[13] Ont été exclus de l'analyse les individus ne donnant pas de réponse à l'une ou l'autre des questions du bloc (7 individus) : l'analyse porte donc sur 542 individus.

dispositifs de démocratie participative, qui ne valident ni l'idée d'une adhésion massive, ni celle d'un rejet catégorique.

En croisant les profils avec les deux niveaux de connaissance (tableau 5), l'analyse s'affine et clarifie le lien entre profil favorable et incertitude. S'il est impossible de déterminer si la connaissance des dispositifs participatifs agit comme un vecteur de transformation d'individus discrets en individus délibératifs, la connaissance des dispositifs semble être un moyen de convaincre des individus hésitants du bien-fondé de ces démarches[14]. En effet, on trouve moins d'hésitants parmi les connaisseurs de « l'offre » que parmi les connaisseurs du « thème ».

Manifestement, l'hypothèse autour de laquelle s'est construite la controverse sur la demande sociale de participation et la capacité de l'offre à stimuler cette demande s'avère extrêmement difficile à transposer dans le « monde réel ». En effet, cette controverse repose sur un postulat pour le moins douteux : présumer que la connaissance qu'ont les individus des opportunités de participation est corrélée à l'opinion qu'ils se font de ces mêmes opportunités. Cette hypothèse peut s'avérer pertinente dans le cas de « participants » qui, du fait même de leur participation à certains types de dispositifs, pourraient être enclins à davantage participer, aux élections notamment (Anduiza *et al.*, 2008) ; cependant, elle ne renvoie à aucune causalité mesurable à l'échelle macrosociologique de la « population ». Notre enquête, qui relève plutôt de l'expérimentation des méthodes quantitatives au « monde réel de la participation », indique plutôt que les déterminants de l'opinion des individus sur les dispositifs participatifs se situent dans des critères dépassant largement le seul fait de « connaître » leur existence.

Ne pouvant aborder ici l'aspect de la confiance dans le système politique, il nous est, toutefois, possible de rechercher dans les critères sociodémographiques et politiques, utilisés précédemment (tableau 3), d'éventuels facteurs de compréhension de la formation des opinions « favorables » ou « défavorables »[15].

L'analyse – prudente – de ces données reste intéressante (tableau 6). La relation entre diplôme et opinion sur la démocratie participative semble aller dans le sens suivant : plus le niveau de diplôme est élevé, plus la propension à juger favorablement la démocratie participative est importante. Ensuite, l'intérêt pour la politique semble favoriser la formation d'une opinion, sans pour autant privilégier une tendance : plus l'intérêt pour la politique est affirmé, plus une opinion claire semble se dégager à propos de la démocratie participative, que celle-ci soit favorable ou défavorable.

**Tableau 6 : Profils d'opinion et niveau de diplôme, intérêt pour la politique**

| | Bac. ou plus[16] | Intérêt soutenu pour la politique[17] |
|---|---|---|
| Profil délibératif complet | 79,6% | 66,7% |
| Profil délibératif partiel | 76,2% | 59,0% |
| Profil discret complet | 72,1% | 62,3% |
| Profil discret partiel | 65,4% | 58,9% |
| Profil hésitant | 68,0% | 49,0% |
| Total | 72% (388) | 58,1% (315) |

[14] Précisons, toutefois, que le manque de significativité de la liaison tempère la portée de ce résultat.

[15] Sont retenus ici les trois critères les plus significativement corrélés à la connaissance : le niveau de diplôme, l'intérêt pour la politique et l'indice de connaissances politiques.

[16] V non sig.

[17] V=0,130 sig. =0,057.

Concernant enfin le degré de connaissance politique (tableau 7), l'idée d'une réduction progressive d'incertitude chez les enquêtés est alimentée. En effet, le profil hésitant regroupe la plus forte proportion d'individus disposant d'un niveau de connaissance politique faible. Outre cette tendance globale, la répartition des individus en fonction de leurs connaissances politiques[18] révèle un certain équilibre entre les types d'opinions : les profils délibératifs et discrets complets regroupent une proportion sensiblement identique d'individus aux connaissances politiques majeures. Le profil discret complet est quasiment absent du quartile de connaissance politique le plus faible, semblant ainsi indiquer que les individus, dont les connaissances politiques sont faibles, sont peu enclins à exprimer une opinion catégoriquement négative sur la démocratie participative.

**Tableau 7: Profils d'opinion et indice de connaissances politiques[19]**

| | Connaissances -- | Connaissances - | Connaissances + | Connaissances ++ | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Délibératif complet | 10,5% | 13,2% | 25,4% | 50,9% | 100% (114) |
| Délibératif partiel | 14,3% | 23,8% | 17,1% | 44,8% | 100% (105) |
| Discret complet | 1,6% | 16,4% | 23% | 59% | 100% (61) |
| Discret partiel | 4,7% | 14% | 41,1% | 40,2% | 100% (107) |
| Hésitant | 16,1% | 28,4% | 23,9% | 31,6% | 100% (155) |
| Total | 10,7% (58) | 20,1% (109) | 26,2% (142) | 43,0% (233) | 100% (542) |

Les trois variables ci-dessus recomposent la figure d'un individu attentif au fonctionnement du système politique : diplômé, ayant un intérêt pour la politique et disposant d'une connaissance certaine de ce système. Toutefois, cet individu idéal typique, qui connait mieux la démocratie représentative et participative que le reste de la population, ne semble pas automatiquement enclin à soutenir la mise en œuvre de dispositifs. Plus fondamentalement, il apparait que l'intégration au système politique conduit les individus à définir leur opinion (bonne ou mauvaise) : en effet, l'incertitude décline sensiblement au fur et à mesure que l'intégration politique s'accentue.

# Conclusion : des effets « culturels » insaisissables ?

Poser la question d'un éventuel changement « culturel » de la population sous l'effet des dispositifs participatifs, qui parviendraient progressivement à la convaincre du bien-fondé de la participation (sous sa forme institutionnelle) parait être scientifiquement difficile à mettre en œuvre. Certes, les travaux académiques contribuant à la controverse sur cette question ont pu mesurer la valeur que les individus accordent aux « modèles » démocratiques ou même convaincre des fragments de population de participer. Pourtant, les montées en généralité proposées par ces travaux demeurent résolument limitées par l'aspect expérimental et désincarné des protocoles d'enquête.

Notre enquête permet de relativiser très sensiblement l'effectivité de pareilles ambitions dans le « monde réel » de la participation : la connaissance des dispositifs reste limitée et, parmi les initiés, le doute persiste quant au sens politique de la démocratie participative. Pour le dire

[18] L'indice de connaissances politiques a été constitué à partir d'une analyse en composantes multiples réalisée à partir des réponses aux questions d'un quizz de connaissances politiques réalisé au sein de l'enquête (Schemeil, 2012).

[19] V=0,239 sig. =0,000.

autrement, la démocratie participative n'intéresse qu'un public déjà attentif aux enjeux politiques et qui ne lui est pourtant jamais intégralement acquis.
Cette faiblesse de la demande peut difficilement être interprétée comme le signe global d'une apathie politique généralisée, puisqu'elle ne concerne ici que les dispositifs institutionnels de participation publique. Toutefois, concernant précisément ces dispositifs, le constat d'une demande sociale limitée constitue une mise en garde face à la capacité de « provoquer » la participation, octroyée par les technologies participatives aux autorités publiques. Quand bien même tel ou tel dispositif, conseillé et encadré par divers « experts » en lutte sur un marché concurrentiel (Nonjon, 2006), serait en mesure de produire une forme de participation, ce succès temporaire, reproduit *in vitro* par les chercheurs d'Harvard, ne peut estomper le décalage entre offre et demande, et ne saurait épuiser les voies nécessairement plurielles et incontrôlées de la participation publique.
L'idée d'un effet des dispositifs sur les velléités participatives de la population, ou sur la « culture » politique d'un pays, d'une région ou d'une ville ne peut donc être abordée ni comme un résultat scientifique convaincant, ni comme une hypothèse de travail robuste ; elle relève bien plus du slogan, de la rhétorique, motivant la mise en œuvre de tels ou tels dispositifs. On peut la rapprocher d'au moins deux des trois « objectifs » classiquement attribués à la participation des citoyens par ses instigateurs : l'objectif « social », qui vise à la cohésion sociale et au renforcement des liens entre individus, et l'objectif « politique », cherchant à rétablir de bonnes relations entre élus et électeurs, en reconnaissant à ces derniers le droit de prendre part à la décision publique (Rey, Bacqué, Sintomer, 2005 ; Lefebvre, Nonjon, 2003).
Nos conclusions ne concernent pourtant qu'une partie de la recherche portant sur le déploiement d'une éventuelle « culture » de la participation. Il existe en effet d'autres voies méthodologiques pour appréhender ce processus : étudier la manière dont les acteurs sociaux, des mouvements contestataires aux groupes d'intérêt, en passant par le patronat, les réseaux de citoyens mobilisés autour d'un enjeu, les syndicats ou les administrations tiennent désormais compte de l'existence des dispositifs participatifs dans leurs stratégies, leurs alliances et les formes de leur mobilisation (voir notamment Rui, 2004 ; Simard, 2006 ; Topçu, 2010). Enfin, la démocratie participative n'apparaît pas, pour le moment, comme un phénomène politique suffisamment significatif au sein du « grand public » pour faire l'objet d'une enquête de ce type. Ainsi, l'utilisation d'enquêtes par sondage et le traitement statistique des données nous semblent être prématurés, au vu de la faible diffusion de l'objet : nos résultats sont, somme toute, assez attendus et classiques en matière de politisation individuelle, et il nous semble difficile d'envisager des résultats radicalement différents des nôtres, avec une méthodologie similaire, à ce stade d'implantation des dispositifs participatifs dans la vie publique française.

# Bibliographie


Almond G., Verba S., 1963, *The Civic Culture : Political Attitudes and Democracy in Five Nation*, Princeton, Princeton University Press.

Anduiza E., Font J., Mas P., De Maya S., 2008, « The Electoral Impact of Direct Democratic Practices », *International Journal of Urban and Regional Research*, 32, p. 473-491.

Bacqué M.-H., Rey H., Sintomer Y., 2005, « La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique? », in M.-H. Bacqué, H. Rey, Y. Sintomer (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative, une perspective comparative*, Paris, La Découverte, p. 9-46.

Barber B. R., 1984, *Démocratie forte*, Paris, Desclée de Brouwer.

Birck J.N., 2010, *Les nouveaux enjeux de la démocratie participative locale : pratiques et usages de la participation citoyenne à Nancy et au Conseil général de Meurthe-et-Moselle*, Thèse de pour le doctorat de science politique, Université de Nancy.

Blondiaux L., 2005, « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », in M.-H. Bacqué, H. Rey, Y. Sintomer (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative, une perspective comparative*, Paris, La Découverte, p. 119-137.

Bowler S., Donovan T., Karp J., 2007, « Enraged or Engaged? Preferences for Direct Citizen Participation in Affluent Democracies », *Political Research Quarterly*, 60 (3), p. 351-362.

Campbell A., Converse P., Miller W., 1964, *The American Voter : an abridgment*, New-York, John Wileys and Sons.

Carrel M., 2013, *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Lyon, France, ENS éditions.

Cohen J., 1997, « Deliberation and Democratic Legitimacy », in J. Bohman, W. Rehg (dir.), *Deliberative Democracy. Essays on Reason and Politics*, Cambridge, MIT Press, p. 67-92.

Cohen J., Fung A., 2004, « Radical Democracy », *Swiss Political Science Review*, 10 (4), p. 169-180.

Converse P., 1970, « Attitudes and non-attitudes : continuation of a dialogue », in E. Tufte (dir.), *The Quantitative Analysis of Social Problems*, Reading, Addison-Wesley Pub., p.168-190.

Dahl R., 1994, « A Democratic Dilemma: System Effectiveness versus Citizen Participation », *Political Science Quarterly*, 109 (1), p. 23-34.

Edelman M., 1991, *Pièces et règles du jeu politique*, Paris, Éd. du Seuil.

Fishkin J. S., 1995, *The Voice of the People: Public Opinion and Democracy*, New Haven, Yale University Press.

Font J., Blanco I., 2007, « Procedural Legitimacy and Political Trust: the Case of Citizen Juries in Spain », *European Journal of Political Research*, 46 (4), p. 557-589.

Godbout J., 1983, *La participation contre la démocratie*, Montréal, Ed. Saint-Martin.

Gourgues G., 2010, *Le consensus participatif. Les politiques de la démocratie dans quatre régions françaises*, Thèse de doctorat, Université de Grenoble.

Gourgues G., 2013, *Les politiques de la démocratie participative*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

Grunberg G., Mayer N., 2003, « Démocratie représentative, démocratie participative », in. P. Perrineau (dir.), *Le désenchantement démocratique*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube, p. 212-225.

Hibbing J., Theiss-Morse E., 2002, *Stealth Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press.

Le Goff A., 2011, « Démocratie délibérative contestation et mouvements sociaux », *Archives de Philosophie*, 2 (74), p.241-257.

Lefebvre R., 2007, « Non-dits et point aveugle de la démocratie participative », in F. Robbe (dir.), *La démocratie participative*, Paris, L'Harmattan, p. 33-58.

Lefebvre R., Nonjon M., 2003, « La démocratie locale en France : ressorts et usages », *Sciences de la société*, 60, p. 8-28.

Lefebvre R., Revel M., 2012, « Démocratie consultative : l'institutionnalisation à tâtons dans deux communautés urbaines », in A.-C. Douillet, A. Faure, C. Halpern, J.-P. Leresche (dir.), *L'action publique locale dans tous ses états. Différenciation et standardisation*, p. 152-160.

Letki N., 2004, « Socialization for Participation? Trust, Membership, and Democratization in East-Central », *Political Research Quarterly*, 57 (4), p. 665-679.

Magni-Berton R., 2009, « Participation électorale, participation critique et démocratie participative », in P. Bréchon, J.-F. Tchernia (dir.), *La France à travers ses valeurs*, Paris, Armand Colin, p. 246-249.

Mazeaud A., 2010, *La fabrique de l'alternance. La démocratie participative dans la recomposition du territoire régional*, thèse pour le doctorat de science politique, Université de La Rochelle.

Mazeaud A., Talpin J., 2010, « Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs », *Sociologie*, 3 (1), p. 357-374.

Neblo M., Esterling K. M., Kennedy R. P., Lazer D., Sokhey A. E. (2009), « Who Wants to Deliberate – and Why? », *Faculty Research Working Papers Series*, John F. Kennedy School of Government – Harvard University, 45 p.

Percheron A., 1991, « Les Français et l'Europe : acquiescement de façade ou adhésion véritable ? Note de recherche », *Revue française de science politique*, 41 (3), p. 382-406.

Prémat C., 2009, « The implementation of participatory democracy in French Communes », *French Politics*, 7 (1), p. 1-18.

Putnam R. D., 2000, *Bowling Alone. The collapse and revival of American community*, New York, Simon and Schuster.

Revel M., Blatrix C., Blondiaux L., Fourniau J.-M., Hiérard-Dubreuil B., Lefebvre R. (dir.), 2007, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte.

Rui S., 2004, *La démocratie en débat : les citoyens face à l'action publique*, Paris, A. Colin.

Schemeil Y. (dir.), 2012, *Le raisonnement politique. Comment les citoyens justifient leur choix*, manuscrit.

Simard L., 2006, « L'apprentissage comme ressource dans la conduite des projets : quels effets sur le débat public ? », in L. Simard, L. Lepage, J.-M. Fourniau, M. Gariépy, M. Gauthier (dir.), *Le débat public en apprentissage : aménagement et environnement*, Paris, L'Harmattan, p. 119-132.

Sintomer Y., 2007, *Le pouvoir au peuple : jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, Paris, La Découverte.

Talpin J., Sintomer Y. (dir.), 2011, *La démocratie participative au-delà de la proximité. Le Poitou-Charentes et l'échelle régionale*, Presses Universitaires de Rennes.

Topçu S., 2010, *L'agir contestataire à l'épreuve de l'atome. Critique et gouvernement de la critique dans l'histoire de l'énergie nucléaire en France (1968-2008)*, Thèse pour le doctorat de sociologie, EHESS.

Warren M., 1993, « Can Participatory Democracy Produce Better Selves? Psychological Dimensions of Habermas's Discursive Model of Democracy », *Political Psychology*, 14 (2), p. 209-234.

Young I., 2001, « Activist Challenges to Deliberative Democracy », *Political Theory*, 29 (5), p. 670-690.

Zaller J., Feldman S., 1992, « A Simple Theory of the Survey Response: Answering Questions versus Revealing Preferences », *American Journal of Political Science*, 36 (3), p.579-616.

GIS « Participation du public, décision, démocratie participative »

Saint-Denis, le 1er mars 2015

# ATTESTATION de PUBLICATION

Je certifie que Madame Jessica SAINTY, docteure en science politique de l'Université de Grenoble, a remis le chapitre qu'elle cosigne avec M. Guillaume Gourgues « La démocratie participative peut-elle convaincre la population de participer ? Analyse d'une enquête par sondage », dans l'ouvrage *La démocratie participative, pour quoi faire ? Un bilan critique des recherches sur les effets de la participation*, qui paraît, sous la direction de Loïc Blondiaux, Jean-Michel Fourniau, Laurence Monnoyer-Smith et Catherine Neveu, à la rentrée 2015 dans la collection « Méthodes participatives appliquées » chez P.I.E. Peter Lang, à Bruxelles (contrat signé par les directeurs de publication le 26 juin 2014).

Pour valoir ce que de droit,

À Saint-Denis, le 1er mars 2015

Loïc Blondiaux

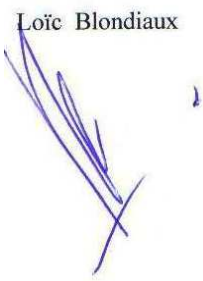

Loïc BLONDIAUX
Président du Conseil scientifique du Gis

Jean-Michel FOURNIAU
Directeur du Gis